

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 avril 2010

L'an deux mille dix, le 28 avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Nathalie ENGUEHARD, Claudine GIAMMATTEI, Géraldine MENARD, Virginie ROLLAND, Messieurs Bernard CHOPY, Jean-François DELEAU, Laurent HUT, Jean-Pierre JACQUOT, Bernard MONDOU, Serge NICOLA, Serge PARISOT.

Etaient absents représentés :

Mme Geneviève OLAGNOL ayant donné pouvoir à M. Daniel BONTE.

Mme Marie VINCENT ayant donné pouvoir à Mme Virginie ROLLAND.

M. Gérard CHIVOT ayant donné pouvoir M. Pierre MAHON.

M. Didier BINANT ayant donné pouvoir Mme Géraldine MENARD.

Etaient absents excusés :

Messieurs Eric EGLIZEAUD, Serge PARISOT.

Monsieur Michel Gallois prend part à la séance à partir de 21h30.

Représentant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard CHOPY est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2010.

B/ DELIBERATIONS.

1. Autorisation donnée au Maire de lancer un marché public en procédure adaptée pour des travaux d'enfouissement des réseaux ; Rue du Perray (jusqu'à l'intersection avec la Sente de la Gâtine)
2. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de réhabilitation des fenêtres sur les logements communaux.
3. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux d'éclairage public : rue du Perray.
4. Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse au titre de la mise en valeur des approches routières en entrée d'agglomération - Parcelle ZB 33 : Rue de Saint Benoit.
5. Participation aux frais pour une classe transplantée de CE2 à Piriac (44).
6. Création de la commission communale d'attribution des logements appartenant à la commune.
7. Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet –Retrait de 15 communes.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL.

D/ QUESTIONS DIVERSES.

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2010.

Le procès verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

B – DELIBERATIONS.

1) Autorisation donnée au Maire de lancer un marché public en procédure adaptée pour des travaux d'enfouissement des réseaux : Rue du Perray (jusqu'à l'intersection avec la Sente de la Gâtine).
--

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics notamment ses articles 33, 44 et suivants,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'enfouissement des réseaux : Rue du Perray en Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un marché public en procédure adaptée pour les travaux d'enfouissement de réseaux, Rue du Perray en Yvelines, comprenant des travaux de terrassement, d'enfouissement EDF, France Télécom et Eclairage Public.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la publicité par avis d'appel d'offres public à la concurrence et à signer toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier.

La présente délibération est adaptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux de réhabilitation des fenêtres sur les logements communaux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier réceptionné en mairie le 11 février de Monsieur Jean-Frédéric POISSON, Député des Yvelines, informant la commune de la possibilité de l'attribution d'une subvention exceptionnelle par le biais de la réserve parlementaire et privilégiant les dossiers concernant le développement durable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de déposer un dossier pour le projet de réhabilitation des fenêtres des logements communaux.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 80 000.00 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide d'engager l'opération de réhabilitation des fenêtres des logements communaux.

SOLLICITE auprès de Monsieur Jean-Frédéric POISSON, député des Yvelines, une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire.

S'ENGAGE à :

- maintenir la destination de l'équipement financé;
- ne pas commencer les travaux avant la notification ;
- inscrire au budget communal l'ensemble de la dépense projetée qui sera financée sous forme de fonds propres ou de subvention
- assurer l'entretien des équipements projetés.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux d'éclairage public :
rue du Perray en Yvelines.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier réceptionné en mairie le 11 février de Monsieur Jean-Frédéric POISSON, Député des Yvelines, informant la commune de la possibilité de l'attribution d'une subvention exceptionnelle par le biais de la réserve parlementaire et privilégiant les dossiers concernant le développement durable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son intention de déposer un dossier pour le projet de réhabilitation de l'éclairage public : rue du Perray en Yvelines.

Le montant estimé de ces travaux s'élève à 100 000.00 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide d'engager l'opération de réhabilitation de l'éclairage public : rue du Perray en Yvelines afin d'installer un éclairage public basse consommation.

SOLLICITE auprès de Monsieur Jean-Frédéric POISSON, député des Yvelines, une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire.

S'ENGAGE à :

- maintenir la destination de l'équipement financé;
- ne pas commencer les travaux avant la notification ;
- inscrire au budget communal l'ensemble de la dépense projetée qui sera financée sous forme de fonds propres ou de subvention ;
- assurer l'entretien des équipements projetés.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**4) Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse au titre
de la mise en valeur des approches routières en entrée d'agglomération –
Parcelle ZB 33 : Rue de Saint Benoit.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse propose une aide financière pour la mise en valeur paysagère des approches routières en entrée d'agglomération à hauteur de 70 % du montant des travaux, plafonnés à 23 000 € H T.

CONSIDERANT que la commune envisage la création d'un parc paysager ouvert au public, situé en entrée de village, Rue de Saint Benoit. (parcelle ZB 33).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du PNR au titre du programme général 030 pour la mise en valeur paysagère des entrées de village.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Participation aux frais pour une classe transplantée de CE2 à Piriac (44).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est prévu que la classe de CE2 de l'école primaire effectue un séjour de classe découvertes à Piriac-Sur-Mer en Loire Atlantique du mardi 1^{er} au mercredi 9 juin 2010, soit 10 jours.

Le coût total de cette classe de découvertes est de 15 325.40 Euros pour 29 enfants, ce qui représente un coût de 528.46 € par enfant.

La commune a décidé de participer au financement en appliquant le système de quotient familial fixé d'après l'avis d'imposition 2008 selon le barème établi par le tableau ci-dessous.

	Inférieur à 10 608 €	De 10 609 à 12 900 €	Supérieur à 12 901 €
pourcentage participation communale	60 %	45 %	30 %
Participation Communale	317.08	237.81	158.54
Participation familiale	211.38	29065	369.92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre en charge la part communale des dépenses nécessaires au séjour de la classe de CE2 à Piriac sur Mer (44), séjour se déroulant du 1 au 9 juin inclus en fonction du quotient familial de chaque foyer.

DECIDE de demander aux familles concernées une participation parentale calculée suivant leur quotient familial (tableau ci-dessus).

DECIDE que la participation des parents pourra être réglée en trois fois soit les 15 mai, 2 juin et 2 juillet. En cas de difficultés de paiement, le CCAS pourra intervenir après étude des demandes parentales.

RAPPELLE que pour les classes de découvertes, classes vertes, voyages d'études, organisés durant l'année scolaire, les frais de séjour seront en totalité à la charge des familles pour les enfants domiciliés dans une autre commune et qu'aucune participation communale ne pourra être versée comme indiqué dans la délibération N°2007/01/07 du 15 janvier 2007.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce séjour.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2010 : chapitre 011, article 611.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Création de la commission communale d'attribution des logements appartenant à la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2121-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la possibilité de créer une commission municipale qui sera chargée de suivre l'attribution des logements locatifs de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission de travail n'exercera qu'un rôle préparatoire et consultatif et ne saurait en aucun cas adopter des délibérations dotées d'une valeur juridique, ni engager la commune. Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire acte de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une commission d'attribution des logements communaux.

DESIGNE, après les candidatures reçues comme membre de cette commission :

- Mesdames Nathalie ENGUEHARD, Géraldine MENARD.
- Messieurs Daniel BONTE (Président de la commission), Bernard CHOPY, Bernard MONDOU, Serge NICOLA, Serge PARISOT.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet –Retrait de 15 communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du 30 novembre 2009 et 4 février 2010 du Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet acceptant le retrait de 15 communes du syndicat,

ATTENDU que la commune d'Auffargis fait partie du Syndicat et qu'à ce titre, le conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation des retraits demandés.

CONSIDERANT que l'objet initial de ce syndicat, créé par arrêté préfectoral du 24 mars 1993, était la participation à la construction du collège de Vivonne de Rambouillet et que ce Syndicat gère aujourd'hui uniquement les installations sportives de la Plaine du Clos (gymnase et plateforme d'évolution sportive situés à côté du collège de Vivonne) .

CONSIDERANT qu'il y a lieu également de procéder officiellement au retrait des communes qui ne siègent plus au comité syndical depuis 1993,

CONSIDERANT les demandes de retrait des communes suivantes : Bonnelles , Bullion, Clairefontaine en Yvelines La Celles les Bordes, les Essarts le Roi, Longvilliers, Paray Douville, Orsonville, Prunay en Yvelines, Saint Arnoult en Yvelines, Sonchamps, Ablis , Boinville le Gaillard, Ponthévrard, Rochefort en Yvelines.

OUI, l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des demandes de retrait des communes précitées et en accepte le principe.

AUTORISE la demande de modification du périmètre du syndicat à Madame la Préfète des Yvelines.

MANDATE Monsieur le Maire pour toutes formalités administratives.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

1) Salle omnisports

Les différentes ouvertures (porte d'entrée, sortie de secours ...) ont été renforcées et les huisseries changées afin de limiter les intrusions. Le nouveau système d'accès informatisé sera mise en place pour la rentrée de

septembre.

2) Travaux sur la RD 906.

Le Conseil Général des Yvelines entreprend des travaux de réfection de la couche de roulement et de création d'une bande cyclable sur la RD 906 à compter du 19 avril 2010.

3) Subventions.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général vient de notifier à la commune l'attribution d'une subvention tripartite pour l'enfouissement des réseaux : rue du Perray, pour un montant de 28 000 Euros. ERDF devrait participer, pour les travaux d'effacement des réseaux électriques, à hauteur de 40 %. France Télécom n'a toujours pas répondu. Une autre demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement est en cours. La notification pourrait intervenir courant juin.

Le marché sera lancé en juin et les travaux pourraient débuter en septembre.

Les travaux d'aménagement de l'intersection entre la rue du Perray et la rue de Saint Benoit pour la création d'un « tourne à gauche » seront financés par le Conseil Général pour un montant de 90 000.00 €. La commune participera à hauteur 20 % de 80 000.00 € pour la réfection des trottoirs. Le département envisage de débiter ces travaux courant juin.

4) Création d'un cabinet médical

Un marché de maîtrise d'œuvre pour l'étude en vue de la création d'un cabinet médical, dans les locaux de l'ancien Mini-Club, a été signé avec l'architecte Pascal Bas. Différents avant-projets devraient être présentés dès septembre.

D/ QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Pierre Mahon demande que soit étudié, par la commission « travaux », le projet de création d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à l'Eglise. Ce dossier a déjà été évoqué lors des dernières réunions en « Toutes Commissions ». Il souhaite qu'il soit finalisé. Monsieur le Maire lui répond que la commune recherche des solutions techniquement viables : le parvis de l'Eglise est plutôt réduit et en accès direct sur la voirie (RD 73 et RD 24). Il faut également que cette rampe d'accès s'intègre esthétiquement avec l'Eglise et le bâtiment, en réfection, de l'ancien presbytère. Il indique également que des subventions doivent être recherchées. La commission « travaux » devrait se réunir prochainement pour en débattre. Une solution provisoire de type « rampe d'accès métallique démontable » pourrait être envisagée mais cela dépendra du coût.

Monsieur Laurent Hut se renseigne sur l'état d'avancement de la sente piétonne entre Auffargis (Bourg) et le hameau de Saint Benoit. Monsieur Bonte lui répond que ce projet, mené en commun, entre la commune de Cernay la Ville, d'Auffargis et la Communauté de Communes des Etangs (CCE) à l'initiative des services du PNR, sera sans doute porté administrativement par la CCE. Les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs (Conseil Régional et Conseil Général) sont en cours.

Madame Géraldine Ménard demande si l'achat de jeux de plein air, de type balançoire, pour compléter l'aire de jeux de Saint Benoit a été confirmé. Monsieur le Maire lui répond que ce projet va être subventionné en totalité par la CCE. Un marché public est en cours, car il concerne plusieurs communes de l'intercommunalité. Le marché sera attribué fin mai et il espère que l'installation de nouveaux jeux à Saint Benoit et au Foyer Rural se fera avant l'été.

Monsieur Michel Gallois demande où en est le projet d'achat de feux indiquant à l'automobiliste sa vitesse et passant au rouge en cas de dépassement des 50 KM/H. Il pense que, seul, ce système pourrait être efficace

pour réduire la vitesse de certains automobilistes et notamment des motos. Monsieur le Maire lui répond qu'il avait fait une demande de prêt de ce type de matériel auprès du Conseil Général des Yvelines car il voulait en mesurer l'impact « réel » sur le comportement des automobilistes avant l'achat ainsi que la fiabilité des feux.

Il vient de recevoir un courrier du Conseil Général l'informant que ce prêt, programmé pour juin, était différé car le matériel est actuellement en réparation.

La séance est levée à 22 heures 35.

Le Maire,
Daniel BONTE